

la guazette

Numéro 1 - Juillet 2012

L'avenir de notre commune est lié à la vitalité de nos projets et à l'entretien de notre patrimoine.



QUEL AVENIR POUR NOTRE ÉCOLE ?

Pour la rentrée 2011/2012, dix neuf enfants étaient inscrits. Trois enfants nous ont quitté suite au départ de deux familles, et quatre enfants d'Abeillouse ont bénéficié d'une nouvelle organisation de transport, mise en place par la mairie d'Issamoulenc, pour rejoindre l'école de Saint Etienne de Serres. Pour la rentrée 2012/2013, quatorze enfants sont inscrits à ce jour. L'appartement de la Pervenche va être disponible, dès le printemps et nous espérons accueillir un ou deux écoliers.

L'aménagement de l'école est toujours d'actualité, en effet même si le nombre d'élèves reste fluctuant nous devons conserver ce lieu de vie pour l'avenir de notre village ; de plus nous sommes soumis à l'application des contraintes réglementaires concernant l'accessibilité, la taille des locaux, plus particulièrement ceux relatifs au repos des plus petits (deux à cinq ans).

La dotation de l'État pour les territoires ruraux ne nous a pas été allouée cette année, mais elle reste sur les rails pour 2013. Le maître d'œuvre et le comité de pilotage ont décidé d'aménager au plus juste ce lieu scolaire en respectant les normes environnementales et d'économie d'énergie.

COMMENT UTILISER AU MIEUX NOTRE PATRIMOINE COMMUNAL ?

Maison Maurel : sa mise en vente a été improductive, la dernière offre à 70.000€ n'a pas convaincu la municipalité. En effet, achetée en 2004 (103.370€, plus les frais de notaire) avec un emprunt de 107.000 €, qui se terminera seulement en 2015, cette vente ne couvrirait pas les sommes engagées sur cet immeuble depuis son achat (impôts, compteur EDF, remboursement d'emprunt 11.260€ par an...). Il a été décidé de rationaliser le lieu de travail du service technique : garage pour le véhicule 4x4 (15.000€ hors taxe), atelier de bricolage et rangement du matériel (festivités, outils...). Par contre nous gardons en attente un projet d'aménagement de ce bâtiment pour les jours meilleurs, plusieurs idées ont été évoquées : mairie, bibliothèque, appartements... toutefois **la priorité par rapport au budget sera la rénovation du toit afin de préserver l'ensemble de cette construction.** **La toiture de l'église** mérite le plus grand soin dans les meilleurs délais. En effet, les stigmates de l'humidité des voûtes situées sous la toiture sont visibles sans qu'il soit nécessaire de monter à l'échelle qui conduit au clocher ! La visite informelle de la charpente par un professionnel nous laisse augurer des frais importants... (Suite page 2).

L'équipe municipale vous présente la Guazette !

Cette feuille, plus facile à éditer et... moins coûteuse, devrait espacer (ou remplacer) la diffusion de notre bulletin municipal, pour vous apporter les informations concernant notre commune ! Elle pourrait paraître deux fois l'an ou plus, selon les besoins, pour transmettre les infos, traiter certains sujets concernant le territoire, y annoncer les événements à venir; nous attendons bien sûr avec intérêt vos réactions quant à l'accueil que vous réserverez à cette nouvelle formule !

Des devis vont être demandés à des entreprises. Dès à présent nous avons pris contact avec la fondation de France. Celle-ci est habilitée à organiser une souscription, qu'elle complète par une subvention.

La toiture de l'ancienne salle des jeunes, située au fond du jardin du logement de la cure, mérite elle aussi, d'être rénovée afin de limiter les infiltrations d'eau.

Logement (1^{er} étage) de la Pervenche : Le chantier de rénovation est en cours, nous souhaitons accueillir une famille pour la rentrée prochaine. Une subvention de 16 000€ a été allouée par le Conseil Général dans le cadre du dispositif Cap territoire. La reconnaissance de ce logement dans le dispositif des logements sociaux permet à la commune de bénéficier d'un taux préférentiel pour un emprunt de 50 000 €.

Accueil de nouveaux habitants :

- **Vente d'un terrain à bâtir de 1795 m²** : situé sous la route de la Fayolle, à la sortie du village entre la petite route qui rejoint la calade de la boulangerie et la route du plateau sportif. Il a été vendu pour la somme de 10770€, pour la construction d'une maison d'habitation et d'un atelier de menuiserie.

- **Un certificat d'urbanisme a été accordé au hameau de Charbonnière**. Si d'autres propriétaires souhaitent vendre des parcelles à bâtir, et demander des certificats d'urbanisme, se renseigner en mairie.



RAPPEL SUR LES TRAVAUX SOUMIS À AUTORISATION DE CONSTRUIRE

«Les constructions, même ne comportant pas de fondations, doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire». Telle est la règle de base énoncée par le code de l'urbanisme (art L 421-1). Ce code définit dans ses articles R 421-1 à R 421-25 les travaux qui, en raison de leur importance, sont soumis, soit à permis de construire, soit à déclaration préalable. Les explications suivantes concernent les cas les plus généraux et ne constituent pas une liste exhaustive du droit à construire.

Pour ce qui concerne les constructions nouvelles et les extensions de bâtiments : une autorisation est indispensable pour créer une surface supérieure à deux mètres carrés ;

Si la construction est inférieure ou égale à vingt mètres carrés,

une Déclaration Préalable doit être déposée en mairie à l'aide d'un imprimé à demander en mairie ou à télécharger sur internet sur le site « service-public.fr » rubrique services en ligne et formulaires. Le dossier doit être accompagné des plans listés dans le bordereau des pièces à joindre qui accompagne l'imprimé de demande. Si la construction est supérieure à vingt mètres carrés, un permis de construire doit être déposé sur le même principe.

Pour ce qui concerne les travaux sur un bâtiment existant : toute modification de l'aspect d'une construction, c'est-à-dire des parties visibles depuis l'extérieur (façades et toitures) doit faire l'objet d'une Déclaration Préalable.

Un changement de destination d'une construction est soumis à minima à Déclaration Préalable ou à Permis de Construire dans certains cas.

Pour l'application de ces règles, constitue un bâtiment l'édification d'une structure même légère, utilisable pour une activité humaine ; par exemple, une terrasse même construite au sol constitue une partie de bâtiment soumise à autorisation, ainsi que toute construction en bois ou autres matériaux légers type yourtes, cabane dans les arbres etc...

D'autres types d'utilisation du sol, comme les caravanes installées sur un terrain autre que celui de l'habitation du propriétaire sont également soumis à autorisation (art R111-37 à R 111-40) Les mobil-homes et Habitations Légères de Loisirs (HLL) ne peuvent être installés que dans les campings dûment autorisés (art R 111-30 à R 111-36).

Vous pouvez vous renseigner pour tout détail complémentaire soit en mairie, soit auprès de la Direction Départementale des Territoires, Unité Territoriale du Haut Eyrieux, qui instruit tous les dossiers concernant notre commune.

INFORMATION SUR LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

Code de l'urbanisme article L. 121-1 et suivants.

Ce schéma est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle des communautés d'agglomération, de communautés de communes un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles, notamment en matière d'urbanisme. Porté soit par la Communauté d'agglomération, soit par le Contrat de développement Rhône Alpes (CDRA) il devra être mis en place en 2014 ou 2015 dernier délai. Notre commune ne possédant pas de plan d'occupation des sols (POS) ni de carte communale d'urbanisme, elle est seulement soumise à l'application de la règle nationale d'urbanisme. Ceci permet au Conseil Municipal de déroger, dans des cas précis pour accepter des permis de construire pour des parcelles situées en périphérie de villages ou de hameaux.

Après la mise en place du SCOT, les autorisations de permis de construire seront gérées dans la globalité d'un grand territoire et par une même législation. **La commune ne pourra plus intervenir**

dans l'instruction des dossiers et ne pourra plus déroger. Nous devons tous être conscients de cette évolution et penser que nous avons peut-être dans notre patrimoine des terrains constructibles qui peuvent encore bénéficier facilement de dérogation.



L'AVENIR DE NOTRE COMMUNE EST À PRÉSENT LIÉ À NOTRE ADHÉSION À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CENTRE ARDÈCHE ; OÙ EN EST-ON ?

L'arrêté préfectoral en date du 02 Janvier 2012 a approuvé la composition de la communauté d'agglomération du Centre Ardèche :

- L'ensemble des communes de la communauté de Privas Rhône Vallées et de la communauté d'Eyrieux aux Serres
 - Deux communes de la communauté de la Roche de Gourdon : Ajoux et Gourdon
 - Quatre communes Confluences Drôme Ardèche : Beauchastel, Saint Fortunat, Saint Laurent du Pape, et la Voulte sur Rhône.
 - Trois communes de la Communauté des Châtaigniers : Gluiras, Marcols les Eaux, et Saint Julien du Gua.
- Soit un total de 35 communes.

La date effective de cette nouvelle collectivité territoriale devrait être au 1er Janvier 2014, avant cette échéance de nombreuses rencontres sont indispensables pour établir de bonnes bases de fonctionnement.

L'éclatement de la Communauté des Châtaigniers, nécessite un bilan financier rigoureux : évaluation du patrimoine intercommunautaire (voirie comprise) et affectation des emprunts à chaque réalisation pour les communes concernées (pour Marcols les eaux le multiservices et un atelier relais, pour Issamoulenc le garage, pour Gluiras l'Hermet, et pour Saint Pierreville l'aménagement de l'ancienne gendarmerie, la crèche... Il en sera de même pour le partage du matériel (étraves, bétonnières, véhicules, outils...), par ailleurs il faut aussi trouver des solutions satisfaisantes concernant le devenir des 16 salariés de la Communauté de Communes.

Beaucoup de travail donc en perspective ! Nous ne manquerons pas de vous informer en temps voulu de toutes les évolutions.

Des chantiers, encore des chantiers !

L'EAU

Notre souci d'améliorer, pour l'ensemble des habitants de la commune le réseau et la distribution de l'eau dans de bonnes conditions nous a conduit à envisager trois chantiers :

1 - Projet de captage, de mise en conformité d'une nouvelle source et de son raccordement à la source de Fontbelle.

Il s'avère nécessaire d'augmenter la ressource en eau pour alimenter le village tout en préservant la réserve incendie ; en effet depuis la période de sécheresse, nous constatons que la source de Fontbelle a des difficultés à maintenir un niveau constant. Dans ce but, nous avons acheté une source (2000€) ayant un débit plus important que celle de Fontbelle, située en dessous d'Intres.

2 - Alimentation des hameaux du Théron et de Charbonnière avec l'eau de Fontbelle.

Le hameau de Charbonnière est régulièrement déficitaire en eau pendant les périodes de sécheresse, et les analyses du Théron sont souvent de mauvaise qualité. Un projet de raccordement à la source de Fontbelle a été envoyé au Conseil général, afin de demander le financement des travaux pour 2013.

3 - Achat de la source des Parjades (6000€) qui alimente le hameau de la Nicoule et mise en conformité.

Le géomètre doit venir déterminer le périmètre immédiat. Le financement de ce projet a été accordé par le Conseil Général et l'Agence de l'eau.



Date des festivités

13-14-15-16 juin : Course cycliste « l'Ardéchoise »

14 juillet : Fête de l'école

21 juillet : Fête de l'UNRPA

4 août : Marché de l'été au profit de l'école avec vide-grenier, animations et repas champêtre

4 août : Vernissage de l'exposition « L'été des peintres » ; exposition jusqu'au 15 août :

25 août : Fête des Gualopins

Une bibliothèque municipale à votre service...

LES LIVRES PROPOSÉS

La bibliothèque de Saint Julien du Gua est constituée d'un fonds local et de livres prêtés par la BCP (Bibliothèque Centrale de Prêt de Privas) ; le fonds local est alimenté par vos dons, quelques achats et abonnements annuels (« La hulotte » par exemple). Nous disposons pour cela d'une subvention municipale et des bénéfices réalisés lors de la vente d'ouvrages déstockés (doublons ou jamais lus), sous réserve que nos moyens financiers de l'année ne soient pas amputés par l'obligation de rembourser les ouvrages empruntés et non restitués !



Nous avons en rayon de nombreux romans – dont certains sont imprimés en gros caractère –, des documentaires, de nombreuses BD pour enfants et adultes, une abondante littérature enfantine (chaque jeudi, une dizaine d'enfants de l'école, sous la conduite d'une enseignante, viennent s'approvisionner, empruntant à chaque passage 30 à 50 titres) ; la bibliothèque est également dotée d'un rayon anglophone ; en fait, le catalogue évolue en fonction du lectorat auquel nous essayons de donner satisfaction !

Rappelons qu'une bibliothèque se doit d'être vivante, de se renouveler : il ne s'agit pas d'un service d'archives chargé d'emmaigaser à vie le plus de titres possibles ; pour savoir quoi éliminer, nous utilisons souvent les fiches de prêt : un titre non emprunté depuis 10 ans a peu de chances d'intéresser un lecteur ! Dans le même registre, nous informons que les livres donnés par un particulier pourront être mis en rayon, ou vendus lors d'un vide-grenier, ou proposés à des structures demandeuses (maisons de retraite, autres micro-bibliothèques...) ou parfois éliminés.

FONCTIONNEMENT

La bibliothèque municipale est coordonnée par Laurence Hubert ; 3 bénévoles (Marie-Pierre Grosjean, Jean-Paul Suel, Eliane Lou-

bersac, Odile Marsal) la secondent ; Elle s'est dotée voilà 2 ans d'un comité de lecture (Patricia Aurenche, Eliane loubersac, Odile Marsal, Jean-Paul Suel et Laurence Hubert), chargé de choisir les titres à acquérir et d'actualiser les principes de fonctionnement.

Les prêts sont gratuits. Nous demandons seulement à chaque lecteur de bien vouloir remplir en préalable une fiche d'inscription individuelle. La bibliothèque est ouverte aux jours et heures d'ouverture de l'agence postale ou de la mairie ; il suffit de signaler son passage à Laurence, de monter choisir les livres, de suivre la procédure affichée pour l'emprunt ou la restitution ; un bénévole passe régulièrement pour ranger les livres restitués dans la caisse dévolue à cette fonction ; c'est donc facile, et Laurence ne refuse jamais un conseil...

Nous travaillons avec la Bibliothèque Centrale de Prêt qui, 2 à 3 fois par an, nous apporte de nouveaux livres/revues/BD et reprend les dépôts antérieurs. Dans l'intervalle, nous avons accès à la BCP et pouvons, à la demande, renouveler une partie de notre stock ou répondre rapidement à une commande particulière. Chaque année, nous fournissons à la BCP un rapport d'activité de la bibliothèque de Saint Julien du Gua en remplissant un questionnaire ; n'étant pas encore informatisés, nous ne pouvons pas à ce jour répondre à certains items ; c'est pour cela que nous demanderons à chaque lecteur de remplir désormais une fiche d'inscription individuelle.

NOS PROJETS

- Informatiser le catalogue des livres, à usage interne.
- Inciter plus de lecteurs à franchir la porte de la bibliothèque, y compris ceux de communes voisines ;
- Mieux connaître les goûts de chacun en matière de lecture et élargir ainsi notre choix.

Au delà de l'intérêt qu'il représente par son contenu, le livre peut devenir aussi un grand moment de plaisir partagé : pourquoi ne pas organiser, à partir du mois d'Octobre 2012, des après-midi lecture ? (séquences, lieu et thèmes à définir !) ; si vous êtes partant(e) pour tenter cette aventure, n'hésitez pas à vous manifester en mairie, nous la tenterons ensemble !





Memento

TÉLÉPHONES

- n° téléphone de la mairie : 04 75 66 85 16
- n° fax de la mairie : 04 75 66 85 29
- n° téléphone de Mme le Maire : 06 32 35 98 17
- n° téléphone du 1^{er} adjoint : 06 09 28 93 16
- n° téléphone du 2^{ème} adjoint : 06 74 29 68 73

En dehors des heures d'ouverture de la mairie, et lorsqu'il n'y a pas de caractère urgent, laissez votre message et un numéro de téléphone sur le répondeur téléphonique de la mairie ; vous obtiendrez une réponse dans les meilleurs délais ! En cas d'urgence, contactez directement Mme le Maire ou l'un des adjoints.

- n° téléphone de la cantine, espace Giraud : 04 75 66 85 08
- n° téléphone de l'école 04 75 66 87 11
- n° téléphone de l'Agence postale : 04 75 66 85 60

Adresse mail de la mairie : mairie.st-juliendugua@orange.fr
Site web Communauté de communes des Châtaigniers : www.chataigniers.fr

SERVICES

- Accès Internet : gratuit et illimité, aux heures d'ouverture de la mairie.
- Envoi de Fax : gratuit, aux heures d'ouverture de la mairie.
- Photocopies : 30 centimes d'€ la feuille.

Accès libre au plan cadastral

Aux heures d'ouverture de la mairie, un logiciel permet d'avoir le plan cadastral sur ordinateur : possibilité d'obtenir des photocopies de parcelles.

Formation à l'informatique

Initiation, apprentissage sur logiciel particulier, accès à Internet... cette formation est proposée par le « Centre multimédia des Châtaigniers » ; elle est assurée à la demande par Cédric Astier ; elle se déroule sur rendez-vous à la mairie de Saint Julien du Gua (contactez Cédric au 04 75 66 74 36 ou par mail : animateur@chataigniers.fr)

HORAIRES

Mairie :

Lundi 8h30-12h
Mardi 8h30-12h et 14h-17h30
Mercredi 9h30-12h
Jeudi 8h30-12h
vendredi 8h30-12h

Agence postale :

Lundi 9h30-11h30
Mardi 9h30-11h30

Bibliothèque :

Lundi 9h-11h
Mardi 9h-11h
Mercredi 9h-11h
Jeudi 9h-11h

La restriction des usages de l'eau est toujours d'actualité !

Après les problèmes de gel, qui ont privé d'eau une vingtaine de foyers pendant 15 jours, voire trois semaines en Février, après les ruptures de canalisations, un autre problème est apparu : la sécheresse (et ceci malgré les pluies actuelles) !

Les relevés réguliers des compteurs des réservoirs confirment nos inquiétudes sur le niveau anormalement bas des nappes phréatiques. En effet, les conditions météorologiques et l'absence de pluie notoire depuis Novembre 2010 entraînent la poursuite de la chute des débits dans les cours d'eau de notre territoire et ce malgré les pluies intenses de Mai et Juin.

Si, à ce jour aucun texte officiel ne réglemente l'utilisation de l'eau, nous souhaitons vous sensibiliser à ce déficit d'eau, qui risque de s'accroître malheureusement au cours des mois à venir. L'année dernière certains administrés de notre commune ont été verbalisés pour ne pas avoir respecté les consignes de restriction. Nous vous demandons de faire preuve de vigilance, et d'être attentifs aux informations diffusées par la presse, la radio ou la télévision. Les consignes et arrêtés préfectoraux sont diffusés sur le site de la préfecture et affichés à la mairie. Ces consignes pouvant varier d'un jour à l'autre l'affichage dans les hameaux est difficilement gérable.

Page suivante : Tableau des usages de l'eau, émanant de la Préfecture de l'Ardèche, lié aux restrictions selon leur importance.



Veillées 2012–2013 Des chansons à la carte !

Il suffit de pousser la porte d'une maison qui veille pour y être le bienvenu !

Les veillées 2011/2012 se sont terminées le 14 Avril par un repas convivial et un spectacle burlesque et magique. Cette quatrième saison a connu le même engouement que les précédentes. D'années en années, des nouveaux venus rejoignent le cercle des « veilleurs » pour une veillée... ou plus selon leur envie !

Dés à présent nous pensons à cet automne : nous projetons de réaliser un carnet de chants pour animer les veillées !

Dans cette optique, tous ceux qui sont intéressés peuvent nous faire parvenir une liste de 10 titres de chansons environ qu'ils aimeraient voir figurer dans ce projet. Les chansons choisies doivent être « chantables » dans le cadre d'une veillée, c'est à dire adaptées à l'expression d'un groupe. Si on peut les trouver sur internet, le titre de la chanson et le nom de l'auteur suffisent. Sinon, envoyez nous aussi les paroles et si vous pouvez (mais ce n'est pas du tout une obligation !) les accords de guitare qu'on tâchera d'intégrer.

L'adresse de l'envoi est : lefolastere@gmail.com. Le projet sera mené par Xavier du Folastère à Intres. Merci à tous ceux qui y participeront.

« LA GUAZETTE »

JOURNAL DE LA COMMUNE DE SAINT JULIEN DU GUA

NUMÉRO 1 / JUILLET 2012

Commune de Saint Julien du Gua

Mairie, 07190 Saint Julien du Gua (France)

Tél. : 04 75 66 85 16 – Fax : 04 75 66 85 29

Courriel : mairie.st-juliendugua@orange.fr

Directeur de la publication : Denise Nury

Photos : Communauté de communes des Châtaigniers (sauf indiqué)

Imprimé par nos soins – Ne peut être vendu – Ne pas jeter sur la voie publique